

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2022 12			Exercice N-1 31/12/2021 12		Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total			Euros	%
Produits d'exploitation (1)							
Ventes de marchandises							
Production vendue de biens							
Production vendue de services	245 911		245 911	219 592		26 319	11. 99
Chiffre d'affaires NET	245 911		245 911	219 592		26 319	11. 99
Production stockée							
Production immobilisée							
Subventions d'exploitation							
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges							
Autres produits			2	1		1	194. 12
Total des Produits d'exploitation (I)			245 913	219 593		26 320	11. 99
Charges d'exploitation (2)							
Achats de marchandises							
Variation de stock (marchandises)							
Achats de matières premières et autres approvisionnements							
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)							
Autres achats et charges externes *			57 534	98 659		41 125-	41. 68-
Impôts, taxes et versements assimilés			926	2 835		1 909-	67. 33-
Salaires et traitements			37 800	37 800			
Charges sociales			15 307	15 356		49-	0. 32-
Dotations aux amortissements et dépréciations							
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			1 499	1 527		28-	1. 84-
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations							
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations							
Dotations aux provisions							
Autres charges			0	2		1-	79. 04-
Total des Charges d'exploitation (II)			113 067	156 178		43 112-	27. 60-
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			132 846	63 415		69 432	109. 49
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun							
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)							
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)							

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges affectées à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2022	12	31/12/2021	12	Euros	%
Produits financiers						
Produits financiers de participations (3)		0	5 476		5 476-	100. 00-
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)						
Autres intérêts et produits assimilés (3)						
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			106 938		106 938-	100. 00-
Total V		0	112 414		112 413-	100. 00-
Charges financières						
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		45 949	54 446		8 497-	15. 61-
Intérêts et charges assimilées (4)		3 750	10 518		6 768-	64. 35-
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			100 000		100 000-	100. 00-
Total VI		49 699	164 964		115 265-	69. 87-
2. Résultat financier (V-VI)		49 699-	52 550-		2 851	5. 43
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)		83 148	10 864		72 283	665. 33
Produits exceptionnels						
Produits exceptionnels sur opérations de gestion						
Produits exceptionnels sur opérations en capital		200			200	
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges						
Total VII		200			200	
Charges exceptionnelles						
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion						
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		200			200	
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions						
Total VIII		200			200	
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)						
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)						
Impôts sur les bénéfices (X)		21 993	6 226		15 767	253. 24
Total des produits (I+III+V+VII)		246 113	332 006		85 893-	25. 87-
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)		184 959	327 368		142 410-	43. 50-
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)		61 155	4 638		56 516	NS

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2022 12			Exercice N-1 31/12/2021 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires						
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage						
	Autres immobilisations corporelles	21 600	18 195	3 405	3 030	375	12. 39
ACTIF CIRCULANT	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations	311 839	5 050	306 789	306 989	200-	0. 07-
	Créances rattachées à des participations	402 570	300 679	101 891	137 840	35 949-	26. 08-
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres immobilisations financières						
	Total II	736 009	323 924	412 085	447 859	35 774-	7. 99-
	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
Comptes de Régularisation	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés	83 599		83 599	26 148	57 451	219. 71
	Autres créances	718 949	205 000	513 949	549 118	35 169-	6. 40-
	Capital souscrit - appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement	46		46	46		
	Disponibilités	218 894		218 894	136 393	82 502	60. 49
	Charges constatées d'avance (3)						
	Total III	1 021 489	205 000	816 489	711 705	104 784	14. 72
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecart de conversion actif (VI)						
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)		1 757 497	528 924	1 228 574	1 159 564	69 010	5. 95

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an

(3) Dont à plus d'un an

402 570

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
		31/12/2022 12	31/12/2021 12	Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 50 000) Primes d'émission, de fusion, d'apport Ecart de réévaluation	50 000	50 000		
	Réserves				
	Réserve légale	5 000	5 000		
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves				
	Report à nouveau	698 961	694 323	4 638	0. 67
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	61 155	4 638	56 516	NS
	Subventions d'investissement				
	Provisions réglementées				
	Total I	815 115	753 961	61 155	8. 11
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs				
	Avances conditionnées				
	Total II				
PROVISIONS	Provisions pour risques				
	Provisions pour charges				
	Total III				
DETTES (1)	Dettes financières				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit	300 000	300 000		
	Concours bancaires courants				
	Emprunts et dettes financières diverses	11 002	5 652	5 351	94. 67
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	65 595	86 511	20 916-	24. 18-
	Dettes fiscales et sociales	36 860	13 440	23 421	174. 27
Comptes de Régularisation	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes				
	Produits constatés d'avance (1)				
	Total IV	413 458	405 603	7 855	1. 94
	Ecart de conversion passif (V)				
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)		1 228 574	1 159 564	69 010	5. 95

PROELIO
SASU au capital de 50 000 euros
17, avenue de Villiers – 75017 PARIS
RCS PARIS – 451 470 595

PROCES-VERBAL DES DECISIONS
DE L'ASSOCIE UNIQUE PRESIDENT
DU 30 JUIN 2023

Le 30 juin 2023 (trente juin deux mille vingt-trois), au siège social de la société,
Monsieur Pierre-Philippe GIUDICENTI, demeurant 17, avenue de Villiers 75017 PARIS,
Associé unique de la Société PROELIO,

I - A PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIIT :

En sa qualité de Président de la Société, Monsieur Pierre-Philippe GIUDICENTI, associé unique, a établi et arrêté les comptes annuels (bilan, compte de résultat) de l'exercice clos le 31 décembre 2022 et a établi le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice.

II - A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES RELATIVES A :

- l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022
- l'affectation des résultats de cet exercice
- la mention des conventions visées à l'article L 227-10 du Code de commerce,
- la délégation de pouvoirs en vue des formalités

PREMIERE DECISION - APPROBATION DES COMPTES

L'associé unique, connaissance prise des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022, approuve ces comptes, tels qu'il les a établis, lesdits comptes se soldant par un bénéfice de 61 155 euros.

Il approuve également les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans son rapport de gestion.

L'associé unique approuve également le montant global des dépenses et charges non déductibles des bénéfices soumis à l'impôt sur les sociétés s'élevant à 21 823 euros, ainsi que l'impôt sur les sociétés supporté en raison desdites dépenses et charges s'élevant à 3 273 euros.

4

DEUXIEME DECISION - AFFECTATION DU RESULTAT

DISTRIBUTION DE DIVIDENDES

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 61 155 euros de la manière suivante:

Origine

- Report à nouveau antérieur : 698 961 euros
- Résultat bénéficiaire de l'exercice : 61 155 euros.

Affectation

- Report à nouveau : 61 155 euros
- Solde du report à nouveau : 760 116 euros.

Répartition après affectation

Cette affectation aura pour effet de porter le montant des capitaux propres à 815 115 euros et celui des réserves à 765 116 euros.

Rappel des dividendes distribués

Conformément à l'article 243 bis du Code général des impôts, il est précisé qu'il n'a pas été distribué de dividende au titre des trois derniers exercices.

TROISIÈME DECISION - CONVENTIONS REGLEMENTEES

Conformément aux dispositions de l'article L 227-10 du Code de commerce, l'associé unique déclare qu'au cours de l'exercice écoulé, il n'a été conclue aucune convention donnant lieu à l'application de la procédure prévue à l'article L 227-10 du Code de commerce, mais il rappelle que des conventions visées à l'article L 227-10, ont été conclues au cours d'exercices antérieurs et dûment autorisées :

❖ Convention conclue le 2 JANVIER 2013

Objet : CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICES entre PROELIO et la société GENVALUE, dont Monsieur Pierre-Philippe GIUDICENTI est actionnaire.

Modalités : Mise à disposition de la société GENVALUE par la société PROELIO, d'une assistance, de services de stratégie, de conseils, de mise en œuvre d'outils de communication, d'organisation et de recherche de développement.

En contrepartie de ces prestations, la société GENVALUE versera une rémunération forfaitaire mensuelle fixée à la somme de 15 000 euros HT.

4

Celle-ci pouvant faire l'objet d'une régularisation sous forme de facturations complémentaires ou d'un avoir, au vu des coûts et charges effectivement supportés par la société PROELIO.

Durée : La présente convention est conclue pour une durée d'un an à compter du 2 janvier 2013. Elle est renouvelable annuellement par tacite reconduction, jusqu'à dénonciation par l'une ou l'autre des parties par lettre recommandée avec avis de réception au moins 3 mois avant l'expiration de la période contractuelle en cours. La dénonciation interviendra dans ce cas sans indemnité de part ni d'autre.

La convention peut être résiliée par anticipation par l'une ou l'autre des parties en cas d'inexécution des obligations, par mise en demeure signifiée à la partie défaillante par lettre recommandée avec avis de réception.

❖ Convention conclue le 1^{er} septembre 2013

Objet : Contrat de Location conclu entre PROELIO et la SCI LOUMALAND, ayant pour Gérant Associé Monsieur Pierre-Philippe GIUDICENTI.

Modalités : la location comprend un local de réunion de 50 m² situé au 2, chemin de l'Annonciade à BASTIA (20200).

Le loyer annuel est de 12 600€ (douze mille six cents euros) HT. (TVA 20% en sus), payable mensuellement d'avance en douze termes de 1 050€ (mille cinquante euros)

Durée : Le bail est consenti pour une durée de 6 années entières et consécutives, ayant commencé à compter du 1^{er} septembre 2013 pour finir le 31 août 2019, sauf résiliation anticipée au profit du Locataire.

❖ Convention conclue en 2019

Objet : Contrat de mise à disposition le locaux et de moyens généraux conclu entre PROELIO et GENVALUE PARTNERS, dans laquelle la société PROELIO est associée.

Modalités :

Le loyer annuel est de 15 000€ (quinze mille euros) HT. (TVA 20% en sus), payable annuellement

QUATRIÈME DECISION - DELEGATION DE POUVOIRS

EN VUE D'ACCOMPLIR LES FORMALITES

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité qu'il appartiendra.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associé unique et répertorié sur le registre des décisions de l'associé unique.



